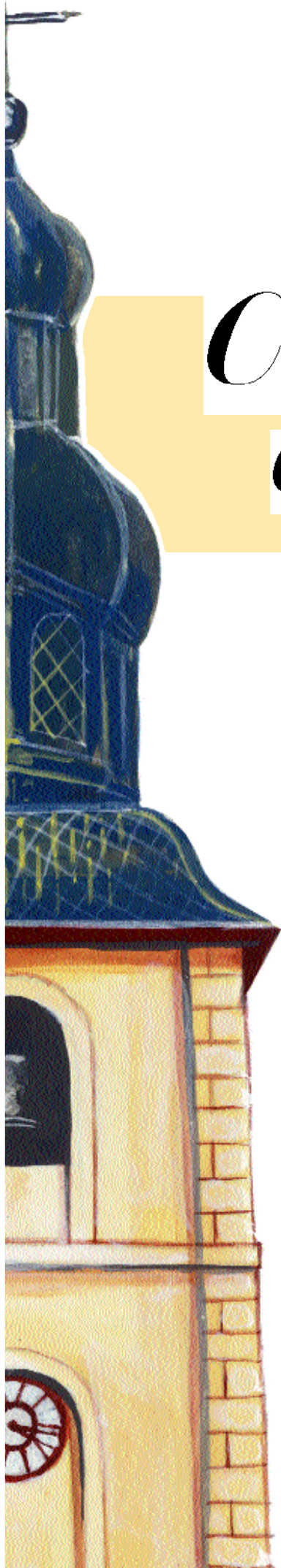




Compte-Rendu
Conseil Municipal

01 décembre 2008





Le Mot du Maire



Richard BROCHE
Maire de Macot La Plagne

Je profite de cette période de fin d'année pour vous adresser un petit message au nom de l'ensemble de l'équipe.

Comme toutes les années, tous les acteurs ont la lourde tâche de démarrer la saison hivernale, qui, cette année s'annonce plutôt bien, malgré la conjoncture.

La neige est au rendez vous, les réservations sont correctes et la plupart des chantiers sont terminés (reste deux chantiers en cours d'achèvement).

Les services sont prêts, l'ambiance est bonne, donc, tout est en place pour que la saison hivernale se déroule dans des bonnes conditions.

Au nom de toute l'équipe et de l'ensemble du personnel, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne et heureuse année 2009 à tous.



Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, ad-
jointes,
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale
MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIAN-
CON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice
MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.
Absents : Mme Sylvie MAITRE, adjointe, M. René ALLAMAND, conseiller municipal

Laurent BOCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire sur les comptes rendus des Conseils municipaux du 06 octobre et 03 novembre 2008. Les Comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. DEMANDE DE DÉROGATION A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit émettre un avis sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical faite par tous les commerces concernés de la station pour la saison hivernale 2008-2009 et la saison estivale 2009.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour la saison hivernale 2008-2009 et la saison estivale 2009. (Votants : 17, Pour : 17)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CHALET BOIS À BELLE PLAGNE À LA SOCIÉTÉ TAXIS COLLOMB

Paul BROCHE présente la demande faite par la société TAXIS COLLOMB de louer le chalet bois situé sur le parking bas de Belle Plagne (ancien Point Info). Il propose de leur mettre à disposition ce bâtiment pour la période allant du 01.12.08 au 30.11.09 pour un loyer mensuel de 300 euros hors charges.

Monsieur le Maire précise que ce chalet n'est pas alimenté en eau car l'alimentation se fait par l'extérieur et il existe donc un risque de gel. Le preneur a proposé, si son emploi du temps le permet, de mettre cette alimentation hors gel.

Robert ASTIER demande si la société TAXIS COLLOMB s'il y a eu d'autres demandes de location pour ce chalet.

Bernard AUBONNET répond qu'aucune autre demande, à sa connaissance, n'a été émise.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la société TAXIS COLLOMB dans les conditions énoncées ci dessus. (Votants : 17, Pour : 17)

3. CONVENTION RELATIVE À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES PRESTATAIRES D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Laurent BOCH rappelle qu'une convention relative à l'Occupation du Domaine Public doit être passée avec les prestataires d'activités sportives afin de préciser par écrit les conditions d'utilisation et les modalités de mise à disposition des emplacements situés sur le domaine public communal.

Il présente également les montants de redevance réactualisés par rapport à la saison passée.

| Saisons | 1 activité | 2 activités | au delà de deux activités |
|-------------------|------------|-------------|--------------------------------------|
| Du 1/05 au 30 /11 | 180 euros | 240 euros | 60 euros par activité supplémentaire |
| Du 1/12 au 30 /04 | 520 euros | 580 euros | 60 euros par activité supplémentaire |
| Année | 700 euros | 750 euros | 60 euros par activité supplémentaire |

Le conseil municipal approuve les montants de redevances proposés et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les différents prestataires. (Votants : 17, pour : 17)

4. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'UTILISATION DES MOTONEIGES POUR LA SAISON D'HIVER 2008-2009

Laurent BOCH rappelle que la Commune met à disposition des sociétés PEB EVASION, ERIC LABOUREIX PRODUCTION et FRANMIC un circuit de motoneiges à Plan Leitchoum. Cette mise à disposition fait l'objet chaque année d'une convention ayant pour objet d'organiser les conditions d'utilisation et les modalités de mise à disposition de la zone utilisée.

Par ailleurs, il rappelle qu'une redevance d'occupation du domaine public est versée par les exploitants à la Commune. Les tarifs viennent d'être réactualisés dans la délibération précédente.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera extrêmement vigilant en matière de respect des prescriptions édictées.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à passer avec les exploitants cités ci dessus. (Votants :17, Pour : 17)

5. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'AIRE DE "VOL LIBRE" ET SPEED RIDING POUR LA SAISON D'HIVER 2008-2009

Laurent BOCH présente les demandes, faites chaque année, des sociétés ERIC LABOUREIX PRODUCTION, AEROPLAGNE, PLAGN'AIR et de l'Ecole du Ski Français de Belle Plagne de disposer d'aires d'accueil destinées à l'installation de stands de décollage et d'atterrissage pour les activités de parapente et de ski sous voile "speed riding".

Ces aires sont installées à la Roche de Mio et Belle Plagne pour les Sociétés ERIC LABOUREIX PRODUCTION et ESF Belle Plagne, à la Grande Rochette et Plagne Soleil pour PLAGN'AIR et aux Verdons et à Plagne Centre pour AEROPLAGNE.

Le montant de la redevance pour ces activités a été réactualisé.

Michel BORLET rappelle que l'activité speed riding a été mise en place l'hiver dernier. Le site qui a été mis à disposition par la SAP se trouve en zone hors piste de proximité et qu'à ce titre la cohabitation avec les skieurs peut s'avérer problématique d'où une vigilance accrue et une surveillance radio indispensable.

Concernant le parapente, Michel BORLET souhaite ajouter que les prestataires ont un devoir d'accueil, de renseignement et qu'ils doivent rester sobres au niveau des affiches et drapeaux publicitaires sur les sites d'altitude.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions avec les prestataires cités ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

6. TARIFS DES LOCATIONS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Paul BROCHE rappelle que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public par l'emprise de leur terrasse.

Il est donc nécessaire de passer une Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) avec chaque professionnel pour en réglementer les modalités d'utilisation.

Il propose de réactualiser le montant de la redevance pour la saison d'hiver 2008/2009 et pour 2009 suivant l'indice INSEE du coût de la construction du 1er trimestre de l'année, ce qui porterait le tarif à 58,94 euros le m².

Suite à l'interrogation d'André BROCHE, Monsieur le Maire confirme que ces emprises concernent énormément de commerces et restaurants.

Le conseil municipal fixe le montant de la redevance à 58,94 euros le m² et autorise Monsieur le Maire à signer les CODP avec les exploitants correspondants. (Votants : 17, pour : 17)

7. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ PRÈS DE LA BAGAGERIE DE PLAGNE CENTRE À LA SOCIÉTÉ TRANS'LOC ALAIN BOUZON ET FILS

Paul BROCHE rappelle que chaque année la société TRANS'LOC BOUZON et Fils sollicite la Commune afin de louer un local attenant à la bagagerie de Plagne Centre dans un ensemble immobilier dénommé copropriété n° 2 du Pelvoux.

Il propose de renouveler la convention de mise à disposition pour la période allant du 08.01.09 au 15.05.09 pour un loyer annuel de 2400 euros.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la société Trans'loc ALAIN BOUZON et fils dans les conditions citées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À LA MAISON DU TOURISME D'AIME MACOT LA PLAGNE

Bernard AUBONNET, Président de la Maison du Tourisme d'Aime Macot La Plagne (MATO), ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Paul BROCHE explique que chaque année la commune met à disposition de la MATO gratuitement un local de 26 m² attenant à la bagagerie de Plagne Centre (Pelvoux n°2) pour y aménager une salle de reprographie. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention pour la période du 05.12.2008 au 04.12.2009

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ENTREPRISE FRITEAU

Paul BROCHE présente la demande, faite chaque année, par l'entreprise FRITEAU Mickaël, de louer le local bagagerie de Plagne Centre. Il propose ainsi de renouveler la convention pour la période du 01.12.2008 au 30.11.2009 pour un loyer annuel de 1320 euros. Robert ASTIER rappelle que des travaux vont être réalisés dans ce bâtiment dès le printemps. Dans ce cas là, le conseil municipal s'engage à trouver à M. FRITEAU un autre local pendant la période des travaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

10. CONVENTION AVEC DEUX OPÉRATEURS POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCÈS WIFI PAYANT SUR LA STATION

Bernard AUBONNET présente au conseil municipal les conventions à passer avec les opérateurs NEPTUNE et CYBER CENTRE pour la mise en place d'un accès wifi payant à destination des résidences de tourisme et copropriétés sur les stations d'altitude.

Il rappelle que le fait d'accepter deux opérateurs différents permettra de proposer une meilleure offre à la clientèle, chaque opérateur proposant sa gamme de forfaits et de tarifs.

Il ajoute que ces équipements seront mis en place sur les bâtiments publics à l'exclusion de l'école et de la crèche et de tout bâtiment accueillant des enfants.

Les opérateurs prennent en charge la totalité des travaux mais ils ont demandé à la commune la possibilité de raccorder leurs boîtiers au réseau électrique de la commune.

Bernard AUBONNET ajoute qu'au terme des contrats, CYBER CENTRE reversera 1,5% des recettes à la Commune et NEPTUNE 10% des recettes.

Michel BORLET demande si Plagne Villages et Plagne Soleil bénéficieront de l'accès wifi.

Bernard AUBONNET répond que toutes les stations d'altitudes seront équipées d'au moins un point d'accès cet hiver et l'offre sera développée dans les années suivantes.

Après avoir évoqué les nombreuses polémiques concernant les antennes des réseaux portables, Marin VIVET GROS se demande si ces équipements n'auraient pas pu être placés plus loin.

Jean Marie GERMAIN répond qu'une antenne sur un bâtiment est toujours moins dangereuse qu'un boîtier wifi installé directement dans la maison. De plus, les équipements ne doivent pas être trop éloignés des bâtiments pour une bonne connexion.

David ALLEMOZ ajoute que le fait d'avoir accepté deux opérateurs augmente le nombre des ondes.

Pour finir, Bernard AUBONNET propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention sur 3 ans avec chacun des deux opérateurs et précise que la redevance pour occupation du domaine public sera indexée sur le chiffre d'affaires.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public avec les deux opérateurs NEPTUNE et CYBER CENTRE pour la mise en place d'accès wifi payant à destination des résidences de tourisme et des copropriétés. (Votants : 17, pour : 17)

11. CONVENTION AVEC LE CBLS ET LA FFSG POUR LES LOCAUX ARNICA À LA ROCHE

Paul BROCHE rappelle que le bâtiment l'Arnica situé à la Roche a été donné en gestion à la société Chez France Hôtel, représentée par M. Dominique LENS. Celui-ci a donné son accord pour le maintien des activités du Club de Bobsleigh, Luge et Skeleton (CBLS) et de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG), à l'intérieur du bâtiment. Il est donc nécessaire de passer des conventions avec ces deux associations afin de définir les modalités de mise à disposition des locaux.

Paul BROCHE précise que ces conventions sont à titre précaire pour la saison d'hiver prochaine, car la FFSG et le CBLS occuperont des locaux différents pour les années à venir.

André BROCHE demande si les charges de copropriété classiques seront à la charge des associations.

Paul BROCHE espère que les associations ne participeront pas aux charges de copropriété mais ce point doit d'abord être discuté avec M. LENS.

Paul BROCHE demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions qui pourraient être modifiées car elles sont en attente de validation par M. LENS.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions avec le CBLS et la FFSG pour la mise à disposition de locaux dans le bâtiment l'Arnica situé à La Roche. (Votants : 17, pour : 17)

12. PROJET DE TRANSACTION AVEC M. JEAN RAYET

Monsieur le Maire rappelle le projet avorté de M. Jean RAYET concernant un hôtel sur Plagne Bellecôte et sa demande d'indemnisation d'un montant de 150 000 euros environ.

Il explique que la Commune est susceptible de voir sa responsabilité pour faute engagée puisqu'elle a en connaissance de cause, laissé M. Jean RAYET mener un projet dans une zone inconstructible (captage du chalet de l'Arc dans lequel se situait le projet).

Compte tenu des éléments du dossier, Monsieur le Maire propose de privilégier une solution amiable où le montant de l'indemnité s'élèverait à 65 000 euros.

En contrepartie, M. Jean RAYET abandonne toute poursuite à l'encontre de la Commune.

Michel BORLET regrette que la commune n'ait pas trouvé d'accord avec M. RAYET concernant de terrain de Plagne 1800 qui l'intéressait.

Monsieur le Maire répond que M. Jean RAYET n'était plus intéressé par ce terrain, de plus le projet de résidence de tourisme prévu ne cadrerait pas avec l'aménagement de la grenouillère.

Le conseil municipal approuve le projet de transaction tel que présenté ci dessus. (Votants : 17, pour : 17)

FINANCES

1. TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Paul BROCHE rappelle que l'an passé, le conseil municipal avait choisi d'augmenter la taxe d'assainissement afin de pouvoir bénéficier de subventions pour le projet de la station d'épuration.

Afin de minimiser cette augmentation, il avait été décidé de baisser le prix de l'eau. Aujourd'hui, afin d'être en accord avec la prospective financière, Paul BROCHE propose d'augmenter le prix de l'eau sans toucher la taxe d'assainissement, ce qui donnerait une augmentation de 6,68% pour un foyer moyen (deux adultes/deux enfants avec une consommation de 120 m³) soit 17,47 euros.

Il propose les tarifs suivants (euros HT) :

Paul BROCHE rappelle que la taxe d'assainissement s'élève à 1,10 euros le m³.

| Partie FIXE | Forfait ouverture ou fermeture de branchement | Consommation | | Location de compteurs | | |
|---------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
| | | <35 m ³ | >35 m ³ | 5 m ³ | 10 m ³ | 15 m ³ |
| 25 (22 en 2008) | 75 | 0,15 (0,10 en 2008) | 0,60 (0,46 en 2008) | 2,20 | 2,70 | 3,20 |

Pour conclure, Paul BROCHE présente les taxes applicables en 2009 non décidées par la commune.

| Eau potable et solidarité avec les communes rurales | Redevance de pollution domestique | Redevance pour modernisation des réseaux en collecte | Redevance PRELEVEMENT | T.V.A |
|---|-----------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------|
| 0,0315 € le m³ | 0,19 € le m³ | 0,13 € le m³ | 0,07 € le m³ | 5,5% du prix total |

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement tels que définis ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

2. ADMISSION EN NON VALEUR

Paul BROCHE demande au conseil municipal d'admettre une somme en non valeur relative à des secours sur pistes sur le budget général. Il explique que la somme concernée d'un montant de 1 923,89 euros n'a pu être encaissée malgré toutes les poursuites et procédures engagées. Cette perte doit donc être constatée au budget communal.

Le conseil municipal admet la somme citée ci dessus en non valeur. (Votants : 17, pour : 17)

3. MONTANT DES DROITS DE PLACES DE TAXI

Paul BROCHE rappelle que les redevances des droits de places pour les taxis ont été fixées en 2007 à 236 euros en accord avec les communes d'Aime et de Bellentre. Il propose que le tarif soit fixé à 250 euros. cette somme sera la même pour les trois communes.

Le conseil municipal accepte de porter le montant des droits de place de taxi à 250 euros. (Votants : 17, pour : 17)

Urbanisme

1. ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À LA CONGRÉGATION DES SŒURS SAINT JOSEPH

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que la congrégation des Sœurs Saint Joseph a donné son accord pour l'acquisition de son terrain à Plan Gagnant d'une surface de 1830 m². Le tarif de cette parcelle est de 20 000 euros qui se justifie notamment par la présence de bungalow de 100 m² et également par le fait que d'autres acquéreurs avaient pris contact avec la congrégation et la commune a donc du surenchérir.

Le conseil municipal donne son accord pour acquérir la parcelle cadastrée M n°1190 à Plan gagnant d'un montant de 20 000 euros. (Votants : 17, pour : 17)

2. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. MAURICE OUGIER

Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Joël OUGIER SIMONIN indique que la commune a été saisie d'une demande d'échange de terrain au lieu dit Le Vénéchet par M. Maurice OUGIER.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale Section D n° 774 au Vénéchet d'une surface de 116 m² en contrepartie de la parcelle de Mme et M. OUGIER Maurice Section D n°793, au Vénéchet d'une surface de 120 m². La valeur des terrains est fixée à 334 euros pour le salaire du conservateur. (Votants : 16, pour : 16)

3. PROROGATION DE DEUX CONCESSIONS DANS LA FORÊT DOMANIALE

Jean Luc BROCHE explique que les deux concessions situées dans la forêt domaniale arrivent à leurs termes.

Les deux concessions sont situées dans la parcelle section H n°2 :

- l'une portant sur une aire de loisirs formée de trois terrasses et d'un sanitaire à Sangot
- l'autre sur une plage de dépôt (bois) temporaire au lieu dit la Plangeonnière.

Ginette REBUFFET demande s'il n'est pas possible de nettoyer l'aire de loisirs à Sangot pour y aménager une aire de pique nique.

Jean Luc BROCHE explique, que pour des raisons de sécurité, un arrêté a été pris interdisant tout aménagement d'une aire de pique nique ou d'une aire de camping.

Monsieur le Maire ajoute que la commune peut uniquement faire en sorte que cet endroit soit au moins gardé propre.

Le conseil municipal accepte la prorogation de ces concessions à l'Office National des Forêts. (Votants : 17, pour : 17)

4. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIchement

Jean Luc BROCHE rappelle les projets situés sur 3 stations de la Plagne à savoir :

- réalisation d'une piste de half-pipe sur la station de Plagne Bellecôte
- remplacement du télésiège des mélèzes avec restructuration des pistes desservies par cette remontée mécanique sur la station de Plagne Centre
- réalisation d'un télésiège reliant Plagne 1800 à Plagne Centre.

Pour la réalisation de ces projets, il convient de demander l'autorisation auprès du Ministère de l'Agriculture de défricher une surface de 5780 m².

Joël OUGIER SIMONIN s'étonne de cette demande d'autorisation de défricher alors qu'aucune déclaration de travaux n'a été déposée en Mairie. Il donne son accord sous réserve que le permis de construire soit déposé.

Michel BORLET constate également que le ration nombre de lits/nombre Remontée Mécanique n'est pas respecté sur le secteur de Plagne Villages. Il considère qu'un départ de télésiège depuis le front de neige de Plagne Villages n'est pas forcément opportun compte tenu de la topographie, du cadre et de la proximité immédiate des bâtiments. Il propose de déporter cet éventuel télésiège au niveau du télésiège du véga actuel ce qui facilitera singulièrement les retours sur Plagne Soleil et Plagne Villages.

Robert ASTIER s'étonne de cette position et trouve dommage qu'aucun télésiège ne parte de Plagne Villages.

Joël OUGIER SIMONIN est d'accord avec Michel BORLET et rapporte les inquiétudes des ESF vis à vis du non remplacement du télésiège du Vega et de la réalisation d'un télésiège fixe reliant Plagne 1800 à Plagne Centre.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de son inquiétude vis à vis de ce télésiège de Plagne 1800 car la SAP a refusé la réserve que la commune avait émise c'est à dire de changer le télésiège fixe en débrayable sous 3 ans en fonction de la fréquentation.

Il demande qu'une comparaison de coût soit faite entre la mise en place d'un télésiège fixe et d'un télésiège débrayable.

Concernant ce télésiège, Bernard AUBONNET pense que la condition émise par la collectivité, permettra d'obliger la SAP, le temps venu, de changer cet équipement.

Michel BORLET demande au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne de cadrer les projets et les utilisations du domaine skiable.

Monsieur le Maire rappelle que ces points ont déjà fait l'objet de larges débats et que des commissions ont été mises en place au sein du SIGP pour travailler sur les aménagements des remontées mécaniques, des pistes et des horaires.

Le conseil municipal sollicite l'autorisation auprès du Ministère de l'Agriculture de défricher 5780 m² sur 3 stations de La Plagne. Il ajoute que le secteur haut du half-pipe devra être fermé afin de protéger les pousses pour le reboisement. (Votants : 17, pour : 17)

Travaux

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDES CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux sur les sites de Plagne Centre (Chaufferie/Opac) et Plagne Villages. Ces opérations étant susceptibles d'être subventionnées par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES), Monsieur le Maire propose de déposer un dossier en ce sens.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander une subvention au SDES pour l'enfouissement des réseaux sur Plagne Centre et Plagne Villages. (Votants : 17, Pour : 17)

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'une bibliothèque dans les garages en dessous de la Place Charles de Gaulle à Macot.

Il propose de déposer auprès de l'Etat, de la Région et du Département, un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet. Robert ASTIER fait remarquer que le projet pourrait se trouver en zone inondable.

Joël OUGIER SIMONIN explique en effet que le projet est inscrit dans une zone à risque au niveau du PIZ (Plan d'Indexation des Zones) et des contraintes supplémentaires seront peut-être à mettre en œuvre (surélévation d'une dalle).

Le conseil municipal autorise le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat, de la Région, et du Département pour la réalisation de ce projet. (Votants : 17, Pour : 17)

Questions Diverses

DÉNEIGEMENT

Robert ASTIER rappelle que les entreprises de déneigement, selon le cahier des charges de l'appel d'offres, devaient être en place sur les stations d'altitude à partir du 1er décembre. Robert ASTIER informe le conseil municipal que certaines entreprises n'ont pas respecté ce point.

Le Conseil Municipal demande que soit appliquées, pour ces entreprises, les pénalités prévues en ce sens dans la consultation.

Robert ASTIER ajoute également que toutes les entreprises attributaires du marché n'ont pas jalonné les sites comme prévu dans le cahier des charges.

Michel BORLET souhaite demander aux entreprises de réduire leur zone de déneigement pour laisser de la place aux stationnements. Laurent BOCH explique que la largeur de ces zones est nécessaire lors de grosses chutes de neige.

Robert ASTIER demande s'il est prévu par la collectivité d'aller vérifier si les puissances des machines mises en place par les entreprises correspondent au cahier des charges.

Monsieur le Maire demande à Robert ASTIER de se rapprocher des services techniques afin qu'ils s'en assurent.

Enfin, Robert ASTIER fait part d'un souci au niveau du déneigement du parking P2 à Plagne Bellecôte.

En effet, Il n'y a plus de passage pour pousser et elle devra en conséquence être évacuée par camions.

Il souhaite donc attirer l'attention sur le fait que le marché de déneigement risque d'avoir un coût supplémentaire entraîné à ce niveau dû aux transports de la neige.

PERSONNEL

Robert ASTIER demande que Monsieur le Maire fasse un point sur les recrutements de la police municipale. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'effectif de la police municipale pour cet hiver est de 12 Agents de Surveillance de la Voie Publique saisonniers, un secrétaire saisonnier à mi temps et de 4 titulaires.

La police municipale sera dirigée, cet hiver, par Eric DIAZ.

Il précise que les missions de la police municipale seront dirigées plus vers de l'accueil et de l'information.

Il leur a été également demandé plus de présence la nuit, en complément de la gendarmerie. 4 patrouilles nocturnes jusqu'à 5h minimum par semaine seront organisées.

Côté stationnement, la verbalisation se fera surtout sur les stationnements interdits (devant les moloks, sur une place handicapée...).

Il ajoute que le week end sera laissé aux touristes pour arriver, se repérer et se stationner correctement mais qu'à partir du lundi la police verbalisera.

Michel BORLET est d'accord sur ce fait, mais il insiste sur la nécessité que la police municipale fasse un travail d'accueil et d'information les jours d'arrivées afin de limiter la verbalisation le lundi.

Laurent BOCH pense que les policiers devraient rester en faction dans une station pour attendre et conseiller le client plutôt que de tourner en voiture entre toutes les stations.

Il propose également que lors des grosses affluences des vacances scolaires, certains agents des services techniques se mettent à la disposition des vacanciers pour le stationnement.

RELANCE DE LA RÉNOVATION

Bernard AUBONNET présente les deux offres d'aide qui pourraient être proposées aux propriétaires par le biais d'une agence pour la rénovation de leur appartement :

- Soit le dispositif CLEM Classique (Contrat de Location Equipement Ménager), prêt sur 9 ans sans intérêt d'un montant de 10 000 à 12 000 euros.

Obligation pour le propriétaire d'investir le même montant dans les travaux, soit un montant total de travaux de 20 à 24 000 euros et location de l'appartement pendant 9 ans par une agence.

La somme prêtée est récupérable par 9ème chaque année en déduction des loyers perçus par le propriétaire.

L'avantage de cette offre, pour la commune, est que la SEM récupère la totalité des sommes investies par 9ème chaque année et qu'ainsi elle renouvelle ses fonds propres qui permettent, à nouveau, de nouvelles rénovations

- Soit la commune subventionne les travaux à hauteur de 200 euros le m² pour les vingt premiers mètres carrés, et 100 euros au-delà soit pour un appartement de 30 m² une subvention de 5000 euros, mais comme dans le 1er cas, le propriétaire s'engage à faire des travaux pour un montant de 20 à 24 000 euros et de louer son appartement pendant 9 ans par le biais d'une agence.

Dans ce cas là, la Commune ne récupère pas l'argent investi mais cette proposition ne devrait attirer, selon les professionnels, que 10 à 15% des propriétaires.

Dans le premier cas, l'aide est apportée par la SEM et ses partenaires, dans l'autre par la commune.

Précision supplémentaire, les aides ne sont versées au propriétaire que lorsqu'il a effectué sa part de travaux.

Bernard AUBONNET ajoute qu'il va falloir embaucher une personne pour la gestion de tous les contrats de la SEM, la livraison des mobiliers et le suivi des travaux.

Il rappelle qu'aujourd'hui, cette SEM est gérée gracieusement par la SAP mais qu'ils ne vont pas pouvoir continuer seuls au vu du travail important que cette relance de la rénovation va entraîner.

Au niveau du budget, Bernard AUBONNET explique que la SEM dispose actuellement d'une somme de 900 000 euros ce qui permettrait de financer un certain nombre d'appartement dans les premières années (une trentaine d'appartements pendant 3 ans). Afin de pouvoir amplifier le nombre de contrats et de continuer pendant au moins 6 ans la SEM aurait besoin, par an, de 100 000 euros de disponibilités supplémentaires, plus 80 000 euros pour le fonctionnement de la structure, ces montants étant à partager entre les partenaires de la SEM (commune, SAP, Banquier)

Paul Broche demande quelles sont les échéances à prévoir pour la commune. Bernard AUBONNET répond que nous devons prévoir 80.000 € pour le personnel dès le printemps 2009 et 100.000 € de plus à partir du printemps 2010. La participation de la commune à la SEM sera donc de 40 000 euros dès le printemps 2009 et de 90 000 euros à partir de début 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette opération.

SPORTS

Laurent BOCH fait part de la demande de joueuses professionnelles de tennis qui souhaitent venir du 11 au 18 décembre 2009 faire un stage d'oxygénation à La Plagne et voudraient profiter de la structure de la salle omnisports "Pierre LEROUX".

Le conseil municipal propose que leur entraîneur se rapproche de la responsable de la salle omnisports "Pierre LEROUX" pour connaître les disponibilités des équipements sportifs et des salles car les Etoiles du Sports auront lieu durant cette période.

FORFAITS LA PLAGNE

David ALLEMOZ explique, que chaque automne, il est en opération dans les magasins MOTTAZ à Chambéry. Chaque année, les propriétaires des magasins arrivent à vendre 1000 contremarques de La Plagne lors de ces journées. Cette année, aucun de ces forfaits n'a été distribué dans des points de vente de la vallée. Il fait part de son étonnement et trouve dommage que la Société d'Aménagement de La Plagne néglige la clientèle vallée.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 janvier 2009 à 19h30 en salle du Conseil, Mairie de Macot la Plagne.

MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, pour information, la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDEES NOVEMBRE 2008

| N°DP | DEMANDEUR | ADRESSE TRAVAUX | TRAVAUX |
|---------------|-------------------|-----------------|-----------------------------------|
| 07315008M5035 | PRINET Marcelline | Le Raffort | Extension toit _ création fenêtre |
| 07315008M5043 | VUKICEVIC Patrick | Pra Salvard | Modification ouvertures façades |
| 07315008M5047 | Marin Lucile | La Roche | Transformation atelier en chambre |

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DECEMBRE 2008

| N°PC | DEMANDEUR | ADRESSE TRAVAUX | TRAVAUX |
|-----------------|----------------|-----------------|----------------------|
| 07315003B1044-1 | Mme M. CORBET | Le Raffort | Modification façades |
| 07315008M1023 | BERARD Nicolas | Le Longerey | Résidence principale |

Commission Communale

Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Nicolas BRIANCON MARJOLLET informe le conseil municipal que la dernière commission du CCAS a eu lieu le 19 novembre 2008.

Il a été évoqué les logements de l'OPAC :

- A la Plagne, tous les logements sont occupés.
- A Macot, des demandes pour des T4 et T5 n'ont pas pu être contentés. Par contre des T1 et T1 bis sont libres.

Le repas des Aînés qui a lieu samedi 29 novembre a été une très grande réussite tant au niveau des convives venus nombreux, du repas que de l'animation. Nicolas BRIANCON MARJOLLET informe le conseil municipal que, dans un commun accord avec les aînés, il a été décidé d'annuler le tirage des rois pour 2009.

Les personnes interrogées préféreraient une sortie à la Plagne durant l'été. Les colis de Noël sont reconduits cette année et seront distribués les 22 et 23 décembre.

Structures extérieures

Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la piste de bobsleigh, Malgré quelques désagréments avec les entreprises, la partie basse de la piste devrait être livrée pour le 5 décembre et la piste au complet devrait être prête pour le début de la saison.

Concernant le classement de la commune en station touristique, Monsieur le Maire rappelle les nombreuses démarches qui ont déjà eu lieu et qui ont échoué. Avec la nouvelle réglementation un peu plus souple, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune remplit les conditions pour être classée commune touristique.

Le SIGP va donc présenter les dossiers des 4 communes (Aime, Macot, Bellentre, Champagny) pour qu'elles soient classées commune touristique et dans un délai de 5 ans, le SIGP les présentera ensuite pour le classement en station touristique.

Le dossier devra être déposé avant le 9 mars.

Communauté de Communes du Canton d'Aime

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a ouvert un poste de Directeur des Services Techniques afin de suivre les différents projets. Ensuite, Monsieur le Maire annonce que la Communauté de Communes va lancer une étude sur la mise en place du SPANC (Service public d'assainissement non collectif), exemple : exploitation agricole, habitations isolées.

REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire, les membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS), et le conseil municipal ont convié les aînés de la commune au traditionnel repas de fin d'année le samedi 29 novembre 2008 à 12h00.

80 personnes ont répondu présentes à l'invitation.

Bien leur en a pris : le repas était particulièrement réussi.

Le groupe "DANSE MUSETTE PASSION", formé de Valérie NEYRET et de Maurice COCHET, venu animer l'après repas, a mis une très bonne ambiance à la salle polyvalente et nombreux sont venus danser sur la piste de danse jusqu'à tard dans l'après midi.

Rendez vous l'année prochaine à la même époque !!!!

M. le Maire
Mme Irma
MAITRE
et
M. FRANCELIN
OUGIER



Les convives.....

LOTO DU CLUB DES AÎNÉS RURAUX

C'est devenu une institution, le 1er dimanche de décembre, à Macot La Plagne, est réservé à un loto.

Avant c'était l'Association des Parents d'Elève de Macot qui l'organisait. L'an passé, l'Association avait annoncé que c'était son dernier loto, ce qui avait déçu pas mal d'amateur.

Mais heureusement, le club des aînés ruraux a décidé de reprendre le flambeau pour cette année et d'organiser ce loto le dimanche 7 décembre à la salle polyvalente de Macot.

Beau succès pour cette manifestation avec de beaux lots notamment un séjour en Espagne remporté par Paul GENETTAZ de Centron et un séjour aux baléares remporté par Clémentine REGNAULT fille de Laurent de Montméry.

Marie Rose ELICEGUI, Présidente et les membres du club remercient les généreux donateurs et toutes les personnes présentes.

Merci à l'ensemble des membres du club qui ont tous participé à ce loto pour en faire une réussite.



Les heureux gagnants
des voyages....



NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES A LA SUPÉRETTE DU VILLAGE

M. et Mme DAVID ont remplacé Mme Patricia GOURCI depuis le 2 décembre 2008 à la supérette de Macot La Plagne. Ils seront ouverts de 6h30 à 12h30 et de 15h à 19h30 toute la semaine exceptés le dimanche après midi et le mardi après midi.

Vous pourrez trouver au choix : l'alimentation, les produits régionaux, les souvenirs, les cartes postales, la presse, les jeux à gratter, et le gaz.

M. et Mme DAVID proposent des livraisons à domicile sur Macot, Sangot, Les Provagnes et Bonnegarde.

Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La remise des prix des maisons fleuries 2008 a eu lieu le vendredi 28 novembre à 19h00 en Mairie de Macot La Plagne.

Les lauréats étaient venus nombreux chercher leurs récompenses.

Cette année, Ginette REBUFFET, conseillère déléguée au cadre de vie, avait souhaité inviter un responsable de la Maison GONTHIER afin qu'il apporte ses critiques positives et négatives sur le fleurissement aussi bien communal que des lauréats.

Un diaporama retraçant le fleurissement de la commune et quelques maisons des particuliers a ainsi été diffusé.

Les lauréats ont reçu chacun de la main de Monsieur le Maire et de Ginette REBUFFET, un diplôme, un bon d'achat et une plante.

Le conseil municipal souhaite remercier toutes les personnes qui se sont prêtées au jeu et les félicite pour leur originalité.



Résultats

Propriétés fleuries visibles de la voie publique : 1^{er} Ex : Marie Hélène BAUD/Monique BUGNY, 3^{ème} : Sonia CHAUMONT, 4^{ème} : Sabinet FINET

Habitation avec décor floral installé sur la voie publique : 3^{ème} Ex : Alexandra BOCH et Valérie FIT

Ferme Fleurie : 4^{ème} Lucienne BRIANCON

Balcon ou terrasse visible de la voie publique 1^{er} Ex : Suzette BROCHE/Solange JUGLARD, 2^{ème} Suzanne PERRIERE, 5^{ème} : Fabienne ASTIER

Immeuble collectif avec au moins 50% des balcons fleuris : 1^{er} Marie FRISON, 3^{ème} Ex : Marie Ange BROCHE/ Simone PREMIEUX, 4^{ème} : Béatrice FINET.

Balcons-Terrasses : 2^{ème} Sylvie ASTIER PERRET, 4^{ème} Ex : Hélène FRANCKX/ Christine CORBET/Yann GILIBERT, 5^{ème} : Toni MORGAN

Villas aménagements paysagers : 1^{er} Ex : Nicole BROCHE/Jeanine VILLIEN, 2^{ème} : Isabelle LERAT, 3^{ème} : Christelle JAY, 4^{ème} : Virginie GRIFFON, 5^{ème} Ex : Evelyne BONNEVIE/Nadine DEVILLE

Commerce : 4^{ème} : Pizzeria Romantica

Montagne jardin : 1^{er} : Lucile MARIN, 2^{ème} : M. et Mme VAN BEMMEL, 3^{ème} : Claudie BERARD

Montagne balcon : 1^{er} : Résidence MAEVA, 3^{ème} : Florence BENGLIA

Manifestations..... Macot La Plagne

Voeux de la municipalité

7 janvier 2009

19h00

Macot La Plagne - Mairie salle des Mariages

Manifestations..... La Plagne

Crèche vivante

24 Décembre 2008

Plagne Centre - Place du Chaudron

A partir de 18h00

Dans un chalet décoré sur la place du Chaudron, des figurants et des animaux représenteront une crèche. Mise en scène avec musique et conteur.

Nuit du Pompon Rouge

31 décembre 2008

Front de neige de Plagne Bellecôte

De 22h à 02h - accès gratuit

Une véritable discothèque en plein air sur un white dance floor.

Multiplatines Show : DJ Maille et Phil TORRES

Ice Bar Géant

Animations et mise en scène pyrotechnique

Surprise toute la soirée

Navettes inter station gratuite

Mise en place de navettes entre la vallée et Plagne Bellecôte. Tarif 5 euros Aller/retour.

Horaire : 21h30 départ d'Alme, 2h00 départ de Plagne Bellecôte

Pré achat obligatoire à la MATO vallée d'Alme - 04.79.55.67.00

Voeux de la Municipalité

05 janvier 2009

19h30

Salle omnisports Pierre LEROUX - Plagne Centre

Plagn'Artic

21/22 janvier 2009

Belle Plagne/Aime 2000

Deux Bennes dans leur enclos

Une Kofa 'tente avec son coin boutique et photos

4 encadrants en costumes traditionnels

Films et conférences sur des expéditions en Laponie et dans le Grand Nord

Des ateliers enfants autour de la Laponie et du Renne



Information

Transports vallée/station

Les transports BERARD proposent pour la saison d'hiver 2008/2009, des tarifs saisonniers sur les lignes régulières Aime/La Plagne.

Pour les plus de 26 ans et sur présentation du contrat de travail :

Tarif à prix réduit

Saison : 170 euros

Mois : 61 euros

10 trajets : 30 euros

Pour les moins de 26 ans, Pensez au PASS JEUNE SAYOIE

10 euros par mois

35 euros par an

sous conditions

Gens du pays ou skieurs vallée + de 26 ans : les 10 trajets 50 euros

Renseignements : Transports BERARD- 04.79.09.72.27

Club des Aînés Ruraux de Macot La Plagne

Assemblée générale du Club le 8 janvier à 14h suivi normalement du tirage des rois - salle sous groupe scolaire

Suite à des demandes nous envisageons la mise en place de cours de danse. Nous invitons cordialement toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le Club.

Les cours d'informatique reprendront en Janvier, là aussi les inscriptions sont encore possibles.

Venez nous soumettre vos idées à notre Assemblée Générale vous serez les bienvenus.

Prix de la carte du Club : 20 euros. Rapport Qualité/Prix = garanti !!

Horaires

Salle omnisports

Du 15 décembre au 30 avril 2009

Lundi : 10h à 12h et 15h à 21h

Mardi : 9h à 21h non stop

Mercredi : 9h à 12h et 15h à 21h

Jeudi : 9h à 12h et 15h à 21h

Vendredi : 9h à 12h et 15h à 20h

Ouverture à 14h en cas d'intempéries

Mairie annexe

Du 15 décembre au 30 avril 2009

salle omnisports "Pierre LEROUX"

Mardi : 9h à 13h

Vendredi : 9h à 12h

Bibliothèque La Plagne

Du 15 décembre au 30 avril 2009

Lundi : 10h à 12h30 et 15h à 18h30

Mardi : 16h à 20h

Vendredi : 10h à 12h30 et 15h à 18h30